

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



56ème SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

**INTERVENTION DE
MADAME Jacqueline LOFULO WAYELA
Secrétaire Générale
Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant**

**New York, le 02 mars 2012
(à vérifier à l'audition)**

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DE NATIONS UNIE
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061, Fax: 212-319-8232**

Madame la Présidente,

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU BUREAU,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 56eme session de la Commission de la Condition de la Femme et de vous exprimer notre satisfaction pour la maîtrise dont vous faites preuve dans la conduite de nos travaux.

Je voudrais souligner en liminaire que le problème de l'autonomisation de la femme rurale est un problème lié d'abord à la mentalité encore rétrograde nécessitant le changement des comportements, surtout à travers la femme elle-même.

C'est ici le lieu de relever que dans certaines régions de notre pays, la femme travaille à 75% la terre mais ne peut être propriétaire des terres ni encore, avoir le droit à la succession.

Avec une population rurale d'environ 41 millions de personnes, soit 65% de la population nationale, les activités du secteur agricole et rural constituent la source de revenu et le principal moyen de subsistance pour la majeure partie des congolais dont la femme est au centre des activités de production. Elle participe à toutes les activités allant de la production à la commercialisation des produits.

Et pourtant, elle ne bénéficie pas de tous ses droits ; c'est pourquoi, au regard de cette situation la désavantageant, le Gouvernement de la République a réalisé quelques avancées.

- a) Le document de la Politique Nationale Genre adopté par le gouvernement contient un ensemble de principes et objectifs favorisant l'équité en RDC, il s'agit notamment de :
 - réduire le temps et la corvée des tâches domestiques ;
 - accroître les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes ;
 - promouvoir le pouvoir économique des femmes.
- b) Le projet de loi sur les droits des femmes et parité homme – femme ;
- c) La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre « SNVBG » ;
- d) La stratégie de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

En outre, plusieurs programmes sont mis en œuvre, en application des stratégies définies dont celui relatif à la lutte contre la pénibilité du travail de la femme.

Il y a lieu d'épingler également la création des structures de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre telles :

- la Cellule Stratégique d'Etude et de Planification pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (CEPFE),
- l'Agence de Lutte contre les Violences Faites à la Femme et à la Jeune Fille et à la Petite Fille (AVIFEM),
- le Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (FONAFEN).

Et pour atteindre l'objectif 3 des OMD qui vise entre autre l'autonomisation de la femme en général et la femme rurale en particulier, des contraintes d'ordre institutionnel, juridique, économique et socioculturel doivent être surmontées.

Pour ce faire, dans les stratégies retenues dans le document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui vise à corriger les inégalités envers les femmes et contribuer ainsi plus efficacement à la réduction de la pauvreté, le Gouvernement de la RDC compte organiser le monde rural à travers les actions ci après :

1. Mise en place des structures autogérées ;

2. Redynamisation de la structure productive du monde rural en renforçant des petits exploitants dont la femme (accès aux marchés, amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales ;

3. La mise en place des caisses populaires, des mutuelles, des coopératives de micro crédits, des institutions de micro-finance afin de financer les communautés à la base pour :

- faciliter l'accès au crédit,
- renforcer leurs capacités par l'alphabétisation,
- faciliter leur accès à la terre ainsi que la création du Fonds National et Provincial du Développement Agricole et Rural (FNDAR) et des mécanismes de financement de la base à partir des ressources extérieures sous la garantie du FNDAR.

Madame la Présidente,

Au chapitre des défis et perspectives, il sied de noter que les défis à relever résident dans les réponses multisectorielles à travers toutes ces stratégies ci-haut citées notamment la Politique Nationale du Genre qui se résume en ce qui suit : « La promotion équitable de la situation et la position de la femme en général et celle de la femme rurale en particulier autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté » ;

A cet effet, les principales actions à développer en faveur de la femme rurale sont entre autres :

1. Le développement des technologies réduisant le temps consacré aux activités domestiques des femmes et des jeunes filles ;
2. Le renforcement de l'accès des femmes et des Jeunes filles aux services énergétiques et d'assainissement notamment l'eau, l'électricité et les énergies nouvelles et renouvelables ;
3. Le renforcement de la participation effective des femmes rurales et des jeunes filles dans tous les secteurs d'activités notamment dans les secteurs porteurs de croissance retenue dans le DSCR 2 ; et des instances de prise de décisions au niveau des entités décentralisées

C'est pourquoi les Femmes Congolaises disent ;

POUR UNE RDC EMERGENTE, OUI POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT, NON A LA GEURRE ET AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

NEW YORK, le Février 2012